

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 12 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** PRIGENT Christian ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril.



**DELBU2023-09-078**

**Tourisme, culture et sport - Convention de cession de droits de diffusion, exposition Pierre Loti : Pierre Kerlévéo et Maud Lejeune**

Milmarin est le centre de découverte maritime de l'Agglomération situé à Ploubazlanec. En juillet 2023, une nouvelle exposition temporaire a ouvert autour de Pierre Loti, croisant les perspectives historiques et maritimes, locales et internationales, autour de cet écrivain inclassable. L'exposition propose un parcours interactif agrémenté de dispositifs audios, vidéos et sensoriels, accessible au plus grand nombre.

A cette occasion, des membres de l'Association Pierre Loti à Paimpol, partenaire de l'exposition, se sont prêtés à titre privé à la lecture de textes de Pierre Loti. Ces enregistrements ont été réalisés par l'équipe de Milmarin et sont disponibles à l'écoute pour le public au sein de l'exposition, jusqu'à sa clôture en juillet 2024.

Monsieur Kerlévéo et Madame Lejeune sont donc les co-auteurs de ces enregistrements et à ce titre, un contrat de cession de droits doit être signé pour permettre à l'Agglomération leur utilisation.

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :**

- De valider les projets de contrats de cession de droits dans le cadre de l'exposition de Milmarin ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats de cession de droits avec Monsieur Kerlévéo et Madame Lejeune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

